



**ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA**

**PROCÈS-VERBAL** N° 17

**TROISIÈME SESSION, TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE**

**PRIÈRE**

**TREIZE HEURES TRENTE**

Le président dépose le document qui suit sur le bureau de l'Assemblée :

**ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA**

Province du Manitoba

À l'intention du président de l'Assemblée législative du Manitoba :

Je soussigné, Darren PRAZNIK, *député de la circonscription électorale de Lac-du-Bonnet* à l'Assemblée législative du Manitoba, déclare par les présentes que je démissionne de mon poste de député à l'Assemblée législative.

Donné sous mes seings et sceaux au palais législatif le 8 février 2002.

(signé) Darren Praznik

Témoin : Janice Perry (contresigné)

Témoin : Judy Undiks (contresigné)

À l'intention du lieutenant-gouverneur en conseil :

Permettez-moi de vous informer que j'ai reçu la démission écrite de Darren PRAZNIK, *député de la circonscription électorale de Lac-du-Bonnet* à l'Assemblée législative du Manitoba, datée du 8 février 2002.

Conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Assemblée législative*, je prie maintenant Votre Honneur en conseil de bien vouloir prendre un décret visant à pourvoir le poste de député de la circonscription électorale de Lac-du-Bonnet.

Fait à Winnipeg le 8 février 2002.

Le président de l'Assemblée  
législative du Manitoba,

(signé) George Hickes

(Document parlementaire n° 98)

Le président dépose le certificat d'élection de M. Gerald HAWRANIK, nouveau député de Lac-du-Bonnet.

(Document parlementaire n° 99)

---

M. MURRAY et M<sup>me</sup> DACQUAY accompagnent à l'Assemblée M. Gerald HAWRANIK, *député de la circonscription électorale de Lac-du-Bonnet*. Ils se placent devant le président.

M. MURRAY dit :

« Monsieur le président, j'ai l'honneur de vous présenter M. Gerald HAWRANIK, *député de la circonscription électorale de Lac-du-Bonnet*, qui a prêté serment, a signé le rôle et réclame le droit de siéger ».

Le président dit :

« Au nom de tous les députés, je désire vous souhaiter la bienvenue ainsi qu'un franc succès dans votre carrière à l'Assemblée. »

M. HAWRANIK s'avance vers le président et lui serre la main. Ensuite, il se rend à son siège.

---

Avant les affaires courantes, M. LOEWEN soulève une question de privilège au sujet de déclarations qu'il a faites le 13 février 2002 lors d'un forum public concernant le Fonds de placement Crocus.

Le président informe l'Assemblée qu'il met l'affaire en délibéré.

---

M. SANTOS, *président du Comité permanent des privilèges et élections*, présente le premier rapport du Comité :

**Réunion :**

Le Comité s'est réuni le lundi 11 février 2002, à 11 heures, dans la salle 255 du palais législatif.

**Questions à l'étude :**

- Nomination du protecteur des enfants;
- Nomination de l'ombudsman.

**Composition du Comité :**

Réunion du lundi 11 février 2002 :

Substitutions effectuées, avec le consentement du Comité, pendant la réunion :

- M. le *ministre* MACKINTOSH remplace M. le *ministre* ASHTON;
- M. DEWAR remplace M. le *premier ministre* DOER;
- M. LAURENDEAU remplace M. MURRAY.

**Motions adoptées et dont il a été fait rapport :**

Il est proposé que le Comité recommande au Lieutenant gouverneur en conseil de reconduire le mandat de M<sup>me</sup> Jane Mirwaldt à titre de protecteur des enfants pour la province du Manitoba.

Il est proposé que le Comité recommande au Lieutenant gouverneur en conseil de reconduire le mandat de M. Barry Tuckett à titre d'ombudsman pour la province du Manitoba.

Sur la motion de M. SANTOS, le rapport du Comité est déposé.

---

M. le *premier ministre* DOER fait une déclaration au sujet du Princess Patricia's Canadian Light Infantry, dont des membres sont décédés ou ont subi des blessures.

M. MURRAY et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

---

Conformément au paragraphe 23(1) du *Règlement*, M<sup>me</sup> KORZENIOWSKI, MM. CUMMINGS et STRUTHERS, M<sup>me</sup> STEFANSON ainsi que M. RONDEAU font des déclarations de député.

---

L'Assemblée permet à M. le *premier ministre* DOER de proposer :

que nous, députés à l'Assemblée législative du Manitoba, exprimions notre profonde tristesse à la suite du décès de Sa Majesté la Reine Elizabeth, reine mère; que nous rendions hommage au dévouement dont elle a fait preuve tout au cours de sa vie et au rôle de premier plan qu'elle a si dignement assumé par les gestes qu'elle a posés et en servant d'exemple au monde entier, aussi bien en temps de guerre qu'en temps de paix; que nous partagions avec fierté le respect et l'affection qu'éprouvaient pour elle les citoyens de la province, du pays, du Commonwealth et du monde entier;

que nous transmettions nos sincères condoléances à Sa Majesté la reine Elizabeth II ainsi qu'à tous les membres de la famille royale.

Il s'élève un débat. M. le *premier ministre* DOER ainsi que MM. MURRAY et GERRARD interviennent. L'Assemblée se lève et adopte la motion.

---

**Lundi 22 avril 2002**

---

M. le *ministre* SELINGER propose que l'Assemblée approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* SELINGER intervient. Sur la motion de M. MURRAY, le débat est ajourné.

---

Sur la motion de M. le *ministre* SELINGER, l'Assemblée convient de se former en Comité des subsides à sa prochaine séance afin d'examiner les crédits à accorder Sa Majesté.

---

Sur la motion de M. le *ministre* SELINGER, l'Assemblée convient de se former en comité à sa prochaine séance afin d'examiner les voies et moyens de mobiliser les crédits à accorder à Sa Majesté.

---

M. le *ministre* SELINGER remet au président, de la part du lieutenant-gouverneur de la province du Manitoba, les deux messages suivants :

Winnipeg, le 22 avril 2002

Le lieutenant-gouverneur remet à l'Assemblée législative du Manitoba le budget des sommes nécessaires à l'administration de la province pour l'exercice se terminant le 31 mars 2003, qu'il recommande à l'Assemblée législative.

Le lieutenant-gouverneur,

Peter Liba  
(Document parlementaire n° 100)

Winnipeg, le 22 avril 2002

Le lieutenant-gouverneur remet à l'Assemblée législative du Manitoba le budget des immobilisations de la province, qu'il recommande à l'Assemblée législative.

Le lieutenant-gouverneur,

Peter Liba  
(Document parlementaire n° 101)

---

**Lundi 22 avril 2002**

---

Sur la motion de M. le *ministre* SELINGER, les messages ainsi que les budgets correspondants sont renvoyés au Comité des subsides.

---

M. le *ministre* MACKINTOSH propose la levée de la séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

---

La séance est levée à 15 h 51, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

George Hicke